



Gestion des déchets
et des matières premières

Au Comité du Cercle déchets

**Déclaration d'adhésion
à l'accord sectoriel
pour la mise en œuvre des articles 8 et 27 al. 1 let. f de l'OLED**

Le Canton de

déclare par la présente adhérer à l'accord sectoriel entre le Cercle déchets et l'Ortra Gestion des déchets et des matières premières du ... juillet 2020, conformément à l'article 2, al. 1.

Le canton peut révoquer son adhésion pour la fin de chaque année civile par simple déclaration à l'intention du Cercle déchets.

Avec cette adhésion, le canton déclare accepter les formations reconnues par le comité de pilotage conformément à l'accord-cadre comme preuve de l'existence des connaissances spécialisées nécessaires à l'exploitation professionnelle d'une installation au sens de l'art. 27, al. 1, let. f, OLED. Les droits accordés au canton en vertu de l'accord-cadre restent réservés.

Le canton n'encourra aucun frais du fait de son adhésion.

Lieu, date: _____

Unité organisationnelle, signatures juridiquement reconnues:
